

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-CF435

présenté par

Mme Pires Beaune, Mme Rabin et M. Fauré

ARTICLE 14

I. – A l’alinéa 43, après les mots :

« au profit »,

supprimer les mots :

« des départements et ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 44, après les mots :

« au titre »,

substituer à la référence :

« des 1.2 et »,

le mot :

« du ».

III. – Supprimer l’alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l’élargissement de l’assiette des variables d’ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements.

La DCRTP est distribuée aujourd’hui selon des critères péréquateurs.

Alors que la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques doit être réduite en 2017 et que rien de tel n'est prévu pour les départements et les régions, il n'est pas justifié de prévoir une contribution supplémentaire des départements.